

## Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2019 : publication de l'Avis de convocation

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **mardi 7 mai 2019 à 15 heures**, sur première convocation, au Palais des Congrès de Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 13 février 2019 et soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires.

L'**Avis de convocation a été publié au Balo** (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) **du 20 mars 2019** et peut être consulté sur le site Internet du Groupe.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance. Cette dernière modalité peut être réalisée :

- en renvoyant le formulaire de vote **afin qu'il parvienne à la Société le vendredi 3 Mai 2019 au plus tard** ;
- **en votant par Internet, avant l'Assemblée Générale**. Le site Internet de vote sera ouvert du **mardi 26 mars au lundi 6 mai, 15h00, heure de Paris**. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux actionnaires.

**Air Liquide considère la participation de chaque actionnaire comme essentielle.**

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe, et sera accessible aux sourds et malentendants (version en langue des signes et sur-titrée).

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, et publiés sur le site Internet du Groupe, [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com), rubrique Actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

### **Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2018)**

- **32 %** du capital détenu par les actionnaires individuels
- **50 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels non français
- **18 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2019

### A caractère ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018.
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.

### A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 470 millions d'euros.
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires.

### A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

## CONTACTS

### Relations Médias

+33 (0)1 40 62 58 49  
media@airliquide.com

### Relations Investisseurs

Paris - France  
+33 (0)1 40 62 50 87  
Philadelphie - États-Unis  
+1 610 263 8277

### Service actionnaires

Patrick Renard  
+33 (0)1 40 62 51 86  
Jérémy Créange  
+33 (0)1 40 62 52 03

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 :**  
Vendredi 26 avril 2019

**Assemblée Générale Mixte :**  
Mardi 7 mai 2019

**Date de détachement du coupon\* :**  
Lundi 20 mai 2019

**Mise en paiement du dividende\* :**  
Mercredi 22 mai 2019

\* sous réserve des approbations nécessaires par  
l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2019

---

Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 66 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,6 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être un leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 21 milliards d'euros en 2018. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.